

<p align="center">DEPARTEMENT DU JURA Arrondissement de Lons le Saunier Canton d'Orgelet Mairie d'Onoz</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="right">1</p> <p align="center">Séance du 20 juin 2014</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 7 Nombre de conseillers présents : 6 Nombre de conseillers votants : 6 Absent(s) : Excusé : 1 Absents :</p> <p>Date de convocation : 10/06/2014 Date d'affichage : 26/06/2014</p>	<p>L'an deux mil quatorze le vingt du mois de juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RASSAU Jean-Noël, Maire en exercice.</p> <p><u>Présents</u> : Mesdames BESSONNAT et LANAUD. Messieurs RASSAU, BLAZSCZYNSKI, LIECHTI et BALLAUD.</p> <p><u>Absent excusé</u> : Monsieur TONNAIRE Jean-François <u>Absents</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur LIECHTI Laurent</p>

Objet : Point sur l'avancement des travaux de l'assainissement collectif

Les travaux de construction de la station de traitement des eaux usées ont débutés le 22 juin 2014, et à ce jour les étapes suivantes sont réalisées :

- ✓ Décaissement de la terre végétale,
- ✓ Creusement du bassin et des encrages,
- ✓ Busage du ruisseau en bord de talus,
- ✓ Réalisation du fossé de récupération des eaux de ruissellement,
- ✓ Ouverture de la noue,
- ✓ Pose des géomembranes
- ✓ Pose des drains en fond de bassin,
- ✓ Empierrement du chemin d'accès au site,
- ✓ Préparation de l'extension des réseaux électrique et eau potable

Pour information, des réunions de chantier sont organisées chaque semaine en présence des représentants des entreprises, du Maître d'œuvre (IRH) et des représentants de la commune. Ces réunions ont pour objectif de s'assurer de la bonne exécution des travaux et du respect du Cahier des Charges.

Les comptes-rendus des réunions sont consultables en Mairie aux jours et heures de permanence.

33 – 2014 Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2013 (R. P. Q. S.)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Dans le cadre de la Mission Eau, le Sidec du Jura a fourni à la commune un modèle de rapport sur lequel nous nous sommes basé pour établir le présent document.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est consultable en mairie durant les heures de permanence.

Par ailleurs un exemplaire du R.P.Q.S sera joint en fin d'année à la facture d'eau potable émise pour chaque abonnement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune d'ONOZ pour l'année 2013

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Objet : commission communale des impôts directs

Le directeur départemental des finances publiques du Jura,

Vu l'article 1650 du code Général des Impôts

Vu la liste de présentation établie par le Conseil Municipal de la commune d'Onoz

A nommé Commissaires de la commune d'Onoz, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal :

<u>Commissaires titulaires</u>	Commissaires suppléants
TESTAN Philippe	FIEUX Annie
ZANCHI Georges	HERBERT Yvonne
ALLARDET Bernard	DELAPORTE Jennifer
MONNIN Didier	BUFFET Alain
GEORGE Pierre	PHILPOTT Kay
BESSONNAT Claude	MICHAUD Jacques

Le maire en assure la présidence.

➤ **Rôle et missions**

Rôle d'information	La CCID doit prendre l'initiative d'informer l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance:	Compte tenu de l'impact des impositions sur les budgets locaux, le rôle de la CCID est essentiel. <u>La CCID assure:</u> ⇒ <i>une optimisation des recettes de la commune,</i> ⇒ <i>la juste répartition entre tous les citoyens de la contribution commune.</i>
	⇒ constructions sauvages, constructions neuves, changements de consistance et d'affectation des propriétés bâties et non bâties, ⇒ changements de caractéristiques physiques ou d'environnement des propriétés bâties et non bâties qui sont susceptibles d'entraîner une variation de plus d'un dixième de la valeur locative.	

Rôle consultatif	Formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance.	<i>Les listes « 41 bâti » et « 41 non bâti » permettent à la commission de s'assurer que toutes les modifications des propriétés de la commune ont été portées à la connaissance de l'administration fiscale.</i>
	Formule un avis sur le classement des parcelles affectées par un changement.	
	Dresse la liste des: <ul style="list-style-type: none"> • locaux de référence pour les locaux d'habitation, • locaux-types pour les locaux commerciaux. 	
	Participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.	

La commission communale des Impôts directs a un rôle décisionnel par rapport aux révisions des valeurs locatives des locaux professionnels.

Objet : Eau potable : Elaboration du règlement de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente la proposition de règlement du service de l'eau potable et de l'assainissement étudiée par la commission eau et assainissement qui a pour objectifs :

- ✓ D'élaborer un **règlement de l'eau potable** tenant compte des réalités du moment. Le règlement en cours datant de 1965
- ✓ D'acter de **l'organisation en matière de distribution** de l'eau potable sur la commune,
- ✓ De formaliser ce que sont les **obligations des parties** (distributeur et abonnés),
- ✓ De donner un **cadre réglementaire et juridique** aux opérations de distribution d'eau potable,
- ✓ D'**informer** les abonnés.

Chaque membre du conseil municipal en recevra un exemplaire, et il sera mis en délibéré à une séance ultérieure.

Objet : Renforcement du réseau électrique BTA

Des travaux vont être engagés par le SIDEDEC afin de renforcer les lignes électriques d'une partie du bourg centre.

Ces travaux consistent au remplacement des fils nus par des fils torsadés.

Ils ont pour objectifs de limiter les micro-coupures perturbant l'alimentation.

Objet : Travaux forestiers en forêt communale

Différents travaux d'exploitation forestière ont été engagés par l'ONF pour le compte de la commune:

- ✓ Travaux d'éclaircie dans des parcelles de résineux,
- ✓ Exploitation de bois de chauffage par un professionnel (Jura Transbois), recette = 2 300.00 €

Les recettes estimées dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement sont de l'ordre d'environ 8 500.00 €.

Objet : Panneau d'affichage Mairie

Le panneau d'affichage de la Mairie a été jugé « vieillissant » et mal adapté aux besoins en matière d'information au public.

Une décision a été prise d'inscrire au budget son remplacement.

Un devis ainsi qu'une proposition d'architecture a été demandée à l'entreprise POLYMEUBLES de Sarroigna, cette dernière ayant réalisé le panneau de Chavia en 2013.

Dimensions hors tout	2000x800
Nombre de panneaux	2
Dimensions affichage	1600x800
Prix	1 440.00 € TTC

Le conseil municipal, valide l'architecture présentée par POLYMEUBLES, mais demande à ce que le format soit revu afin que les dimensions soient les mieux adaptées possible au besoin d'affichage.

Un chiffrage dans ce sens sera redemandé à l'entreprise POYMEUBLES.

Objet : Employé communal

Le contrat de travail de notre employé communal arrivant à échéance au 20/06/2014, Jean ALLARD n'a pas souhaité renouveler ce dernier.

Compte tenu des différents travaux à réaliser sur la commune (tonte, débroussaillage, nettoyage, déneigement...), il y a lieu de réfléchir à toute solution permettant de pallier à ce départ.

Options	Avantages	Inconvénients
Employés intercommunaux	Compétences	Disponibilité Réactivité Coûts
Mutualisation avec une commune membre de la CCRO	Mutualisation des coûts Complément d'heures	Problème du temps partiel Attention aux déplacements
Equipe verte ADAPEMONT	Compétences Action solidaire	Disponibilité Réactivité Coûts
Recrutement	Choix parmi les candidats	Temps partiel Timing
Volontaire sur la commune	Disponibilité	Temps partiel
Auto-entrepreneur	Coûts	Disponibilité

Après discussion, le conseil municipal souhaite qu'un appel à candidature soit lancé dans le village avant d'envisager le recrutement d'une personne, d'une association ou d'une entreprise extérieure.

Sur proposition du Maire, l'entretien courant du village sera effectué par l'ensemble des membres du conseil municipal en attendant.

Questions diverses

- **Réunion SCOT du 21/05/2014** : cette réunion a eu pour objet principal l'installation du nouveau comité syndical dont le président est Monsieur Patrick ELVEZY. Ce comité est composé d'un bureau de 10 membres élus pour 6 ans.
- **Recensement de la population commune moins de 10 000 habitants** :

Une Enquête de recensement exhaustif est réalisée par l'Insee tous les 5 ans sur un cinquième des communes chaque année.

Le Recensement sur Onoz aura lieu en 2015.

- Il permet le calcul :
 - ⇒ de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
 - ⇒ du nombre de conseillers municipaux,
 - ⇒ des indemnités versées au Maire et aux Adjointes au Maire
- **Ce calcul sert de base pour:**
 - ⇒ déterminer le mode de scrutin,
 - ⇒ définir les implantations d'officines de pharmacie,
 - ⇒ déterminer le calcul de certaines taxes (publicité, spectacles...),
 - ⇒ réglementer l'affichage urbain.

➤ **Motion AMF (Association des Maires de France)** : Cette motion porte sur la baisse des concours financiers de l'Etat. L'AMF attire notre attention sur le fait que cette baisse massive et brutale de nos dotations aura une double conséquence :

- Sur la qualité des services essentiels rendus à la population
- Sur l'investissement local, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi

L'AMF a souhaité mener une action forte et collective pour alerter les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées. C'est pourquoi elle a adressé une motion de soutien aux demandes qu'elle porte.

Le Maire propose à chaque conseiller d'étudier cette motion afin d'en délibérer à une prochaine séance.

➤ **Commande groupée de fioul** : la mairie souhaite reconduire cette opération. Jean-Louis BALLAUD recensera les inscriptions.

Séance levée à 22 heures 45

Pour extrait et certification conforme.
Le Maire

Jean-Noël RASSAU